

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 janvier 2021
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Point 114 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Conseil de sécurité
Soixante-seizième année**

**Lettre datée du 12 janvier 2021, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration faite par la République de Cuba à l'occasion du débat public organisé le 12 janvier 2021 par le Conseil de sécurité sur la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme : coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme 20 ans après l'adoption de la résolution [1373 \(2001\)](#) » (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 114 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Pedro Luis **Pedroso Cuesta**



**Annexe à la lettre datée du 12 janvier 2021 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies***

[Original : espagnol]

**Déclaration de l'Ambassadeur Pedro L. Pedroso Cuesta,
Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation
des Nations Unies, à l'occasion du débat public du Conseil
de sécurité sur la question « Menaces contre la paix et la sécurité
internationales résultant d'actes de terrorisme : coopération
internationale dans la lutte contre le terrorisme 20 ans
après l'adoption de la résolution 1373 (2001) »**

New York, le 12 janvier 2021

Cuba se félicite de ce débat sur une question particulièrement d'actualité dans l'ordre du jour international. Les faits prouvent que le terrorisme reste un important défi, que nous ne pourrions relever que par la coopération internationale. Notre pays soutient fermement les efforts déployés collectivement par les Nations Unies dans leur lutte contre ce fléau. Il incombe à notre organisation, de par son caractère universel, de prendre la tête de ces efforts, dans le respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Nous réitérons notre condamnation énergique de tous les actes, méthodes et pratiques terroristes, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quelle qu'en soit la motivation.

Le Gouvernement cubain entend résolument continuer à prévenir et combattre le terrorisme, engagement qu'il a érigé en principe constitutionnel dans la *Carta Magna* de la Nation, approuvée par référendum le 24 février 2019 après une vaste consultation populaire. La Constitution de la République, en son chapitre II (« Relations internationales »), réaffirme, au paragraphe 1 de l'article 16, la position défendue de longue date par Cuba, qui fait du « refus et de la condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, en particulier le terrorisme d'État », l'un des principes de sa politique extérieure.

Notre pays se conforme scrupuleusement aux obligations qui lui incombent en vertu des résolutions adoptées sur la question par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous tenons à souligner que, le 21 octobre 2020, la République de Cuba a ratifié le Protocole portant amendement de la Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, ce qui en fait le cinquième pays au monde à être partie aux 19 instruments internationaux sur la question.

Cuba, victime d'actes de terrorisme qui ont coûté la vie à 3 478 personnes et ont laissé 2 099 personnes invalides, n'a jamais permis ni ne permettra que son territoire soit utilisé pour organiser des actes de terrorisme contre un État.

Le 13 mai 2020, Cuba s'est vu inscrire arbitrairement par le Département d'État des États-Unis sur la liste des pays ne collaborant pas pleinement à la lutte contre le terrorisme, une liste fallacieuse constituée de manière unilatérale. De la même façon totalement infondée, notre pays a été qualifié, dans un rapport annuel du même Département d'État sur le terrorisme international, de « sanctuaire » pour terroristes.

* La version originale de la présente annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

Nous nous élevons contre l'inscription récente de Cuba sur la liste d'États qui soutiennent le terrorisme, liste constituée de façon unilatérale par le Département d'État, qui en a fait une campagne personnelle du Secrétaire d'État sortant, Michael Pompeo, et de sa politique étrangère, par ailleurs discréditée. Pendant ce temps, le Gouvernement des États-Unis offre refuge et impunité à des groupes terroristes qui agissent contre Cuba depuis son territoire.

L'Organisation des Nations Unies devrait se prononcer contre ce type de listes et de certifications contraires au droit international, œuvre de manipulations politiques, qui n'ont d'autre but que la diffamation et l'exercice d'une coercition contre des pays qui refusent de soumettre leurs choix souverains à la volonté du Gouvernement des États-Unis. C'est ce même Gouvernement qui a choisi de ne pas condamner ni dénoncer publiquement le grave attentat terroriste perpétré à l'arme à feu contre l'Ambassade de la République de Cuba à Washington le 30 avril 2020, qui a mis en péril la vie et la sécurité des membres du personnel de la Mission diplomatique cubaine et de leur famille.

L'histoire des actes de violence et d'hostilité commis contre des missions diplomatiques cubaines sur le territoire nord-américain est bien connue, à commencer par les actes terroristes perpétrés contre des fonctionnaires diplomatiques cubains, dans lesquels des personnes ont même perdu la vie, aussi bien à l'ambassade de Cuba à Washington qu'à sa mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Nous appelons l'attention une fois de plus sur le fait que le silence complice du Gouvernement des États-Unis risque d'encourager d'autres actes de ce type contre nos missions diplomatiques à Washington ou à New York.

Dans le cadre du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution [1373 \(2001\)](#) du Conseil de sécurité, nous rappelons que tous les pays doivent prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher la perpétration d'actes terroristes, notamment par l'alerte rapide et l'échange d'informations entre États, et qu'ils doivent coopérer, notamment par voie d'accords et de dispositifs bilatéraux et multilatéraux, pour prévenir et réprimer les attentats terroristes, et adopter des mesures contre ceux qui commettent de tels actes.

Les efforts déployés au niveau mondial pour combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations passent nécessairement par une action intégrée, directe, sous forme de prévention et de mesures concrètes, si l'on veut éliminer les causes profondes de ce phénomène.

L'assistance et la coopération de la communauté internationale sont indispensables pour permettre aux pays en développement de mettre en place et de renforcer leurs capacités de lutte contre ce fléau.

Nous demandons instamment la reprise, dans les meilleurs délais, des négociations sur une convention générale sur le terrorisme international, qui porte sur tous les aspects de ce phénomène abominable, y compris les actes dans lesquels sont impliqués directement ou indirectement des États.

Nous nous élevons avec énergie contre la pratique consistant à brandir l'étendard de la lutte contre le terrorisme pour commettre des actes d'agression, porter atteinte à la souveraineté nationale d'autres États, s'immiscer dans leurs affaires intérieures et violer les droits humains de leur peuple.

Je vous remercie.